



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 41

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 18 décembre 2019

OBJET :

DE-19-12-1-30) PASSATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VINCENNES ET L'ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE (AFUL) DE VINCENNES PETIT-PARC

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), Mme TOP (pouvoir à M. DENHEZ).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la propriété de l'Aful de Vincennes Petit-parc constituée de 14 volumes de voies de circulation formant une copropriété partagée entre 13 autres volumes comprenant le Cours Louis Lumière, les squares Félix Nadar et Landucci ainsi que les allées Félix Nadar, Georges Méliès, Jacques Daguerre et Nicéphore Niepce ;

Vu que le volume 14 est grevé au profit de la ville de Vincennes à titre gratuit, d'une servitude d'accès piétons et véhicules de secours d'une part et d'une servitude d'accès à l'école maternelle Franklin Roosevelt d'autre part ;

Vu la forte fréquentation du public aux abords de l'école entraînant une dégradation de la propreté du site, de l'état des espaces verts et des portillons du fait de leur utilisation intensive ;

Vu le projet de convention à passer entre l'Aful de Vincennes Petit-parc et la ville de Vincennes pour une prise en charge de la propreté des espaces à proximité de l'école maternelle, de l'entretien de 3 jardinières et la prise en charge financière des éventuelles réparations d'un portillon « entrée maternelle » et d'un portillon en haut des escaliers face entrée maternelle ;

Considérant que les servitudes d'accès accordées à la ville de Vincennes entraînent des coûts d'entretien du fait de la présence de l'école maternelle et donc d'une forte fréquentation des lieux ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 09 décembre 2019,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 11 décembre 2019,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve le projet de convention à passer avec l'Aful de Vincennes Petit-parc pour la une prise en charge de la propreté des espaces à proximité de l'école maternelle, de l'entretien de 3 jardinières et la prise en charge financière des éventuelles

réparations d'un portillon « entrée maternelle » et d'un portillon en haut des escaliers face entrée maternelle.

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention ainsi que tous les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé